

Aux bénéficiaires, familles,  
Aux collaborateur-trice-s  
Aux partenaires,

N/Réf. : mm

Plan-les-Ouates, le 20 décembre 2021

Chères bénéficiaires, chers bénéficiaires,  
Chères familles,  
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,  
Chers partenaires,

Décembre 2021 confirme les pires craintes que nous pouvions avoir durant les derniers mois, sur une reprise de la pandémie de Covid-19. La reprise est malheureusement significative, et entraîne son cortège de quarantaines, de tests, d'isollements, et de situations positives chez des collaborateurs comme des personnes accompagnées, fort heureusement sans gravité à ce stade.

La cinquième vague nous oblige à reprendre des mesures pour limiter l'impact de cette pandémie sur la santé de tous à Clair Bois, et autant que faire se peut, sur notre fonctionnement. Ainsi, en lien avec l'évolution des dispositifs prévus au niveau fédéral, Clair Bois met en place dès ce 20 décembre 2021 les mesures suivantes :

- le télétravail est obligatoire pour toutes les fonctions qui peuvent le pratiquer, notamment au niveau administratif. Les exceptions liées au besoin de terrain (accueil, administration des lieux) sont validées par les Directions de Pôles, avec les mesures de protection ad hoc.
- pour les personnes présentes au travail par leur fonction, les mesures déjà en vigueur restent strictement applicables : port du masque, distances respectées au moment des repas des collaborateurs, nombre restreint de personnes simultanément dans les lieux, limitation drastique des réunions de travail en personne, notamment.
- tous nos lieux ouverts au public sont accessibles uniquement aux personnes vaccinées ou guéries (règle dite des 2G).
- les collaborateurs non encore vaccinés se voient proposer une sérologie pour déterminer si elles ont été en contact avec le virus. La même démarche est entreprise vis-à-vis des personnes accompagnées et répondant légaux qui ont fait le choix de ne pas se faire vacciner ou faire vacciner leur protégé. Ceci dans le but de les sensibiliser à l'importance de la vaccination.
- la vaccination de rappel (« booster ») est promue et organisée pour les personnes accompagnées et pour les collaborateurs, de façon prioritaire, grâce au soutien des services de l'Etat que nous remercions ici.
- pour les nouveaux engagements de collaborateurs, stagiaires, apprentis, ne sont désormais pris en considération que les dossiers de personnes qui ont entamé leur parcours vaccinal contre le Covid-19 (1er dose effectuée). Sont exclues les situations médicales spécifiques.
- L'accès à nos bâtiments pour les familles et proches ainsi que pour les partenaires extérieurs continuera à se faire sur présentation du certificat covid (vaccinés, guéris, testés, 3G).

Ces mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, et nous sommes certains que vous en comprendrez la pertinence.



La situation dans laquelle nous nous trouvons nous prend beaucoup d'énergie, de charge mentale, et à l'approche des fêtes, nous sommes infiniment reconnaissants aux enfants, adolescents, adultes que nous accompagnons, aux familles et aux collaborateurs, pour leur courage, leur patience, leur engagement, dans des conditions qui sont loin d'être idéales. Avec des mesures qui nous limitent beaucoup, réussir à faire avancer les projets individuels et collectifs tient chaque jour du petit miracle. Et c'est possible grâce à vous tous qui nous lisez, nous soutenez, vous engagez à côté de nous.

Nous aimerions donc par la présente vous témoigner de notre reconnaissance, et vous souhaiter, malgré tout, de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une année 2022 pleine de santé, de succès et de bonheur. En espérant que nous pourrions enfin vivre plus confortablement avec ce satané virus dès le printemps de l'année prochaine.

Pour le Comité de direction

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Pierre Coucourde  
Directeur général